

Séance extraordinaire
Du 19 décembre 2023

Province de Québec
M.R.C. de Pierre-De Saurel
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 19 décembre 2023, à compter de 19h00, avec enregistrement audio.

Présences : Forment quorum et siègent sous la présidence de la mairesse Madame Marie Léveillé, Messieurs les conseillers Jean Beaubien, Georges Forcier, Pierre Provost, et Mesdames les conseillères Karine Descheneaux et Mélanie Parenteau.

Absence motivée : M. Éric Tessier.

Mme Manon Blanchette est secrétaire d'assemblée.

Aucun citoyen n'est présent.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par courriel adressé à tous les élus par Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière le mercredi 13 décembre 2023.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Marie Léveillé, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 2023-12-128

La mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Georges Forcier,
Et appuyée par Jean Beaubien,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'adopter l'ordre du jour.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. REMBOURSEMENT PARTIEL ET PROLONGATION DE L'EMPRUNT TEMPORAIRE DESJARDINS**
- 4. REMBOURSEMENT TROP PERÇU 2023 MUNICIPALITÉ SAINT-PIE-DE-GUIRE**
- 5. PRIORITÉS D'ACTION 2024-2025 POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**
- 6. QUESTION**
- 7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

3. REMBOURSEMENT PARTIEL ET PROLONGATION EMPRUNT TEMPORAIRE DESJARDINS

Résolution numéro 2023-12-129

Attendu que la Municipalité de St-Gérard-Majella a contracté un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Nicolet pour financer les travaux d'agrandissement de la salle municipale ;

Attendu qu'en date du 19 décembre 2023, le solde de l'emprunt s'élève à 299 437,07\$

Attendu qu'il reste une retenue au montant de 179 737,86 \$ à recevoir en mars 2024 de la TECQ ;

Attendu que le prêt temporaire arrive à échéance ;

Sur proposition de Pierre Provost,
Appuyée par Karine Descheneaux,
Il est résolu à l'unanimité,

Que le conseil autorise Madame Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière à rembourser la somme de 119 699,21 \$ plus les intérêts courus ;

Que le conseil demande à la Caisse Desjardins de Nicolet de prolonger l'emprunt temporaire pour la somme de 179 737,86 \$ au 30 juin 2024.

4. REMBOURSEMENT TROP PERÇU 2023 MUNICIPALITÉ SAINT-PIE-DE-GUIRE

Résolution numéro 2023-12-130

Sur proposition de Jean Beaubien,
Appuyée par Georges Forcier,
Il est résolu à l'unanimité,

D'autoriser le remboursement de la somme de 4 696,93 \$ à la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire pour le montant qui a été perçu à la taxation des hydromètres pour la consommation d'eau d'un citoyen dû à l'erreur de lecture de dernier.

5. PRIORITÉS D'ACTION 2024-2025 POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Résolution numéro 2023-12-131

Considérant que les membres du comité de sécurité publique de la MRC de Pierre-De-Saurel auront à définir les priorités d'intervention de la Sûreté du Québec pour l'année 2024-2025;

Considérant que ledit comité demande aux municipalités de soulever des problématiques particulières vécues sur leur territoire et des moyens que la Sûreté du Québec pourrait adopter pour les enrayer;

En conséquence,

Il est proposé par Mélanie Parenteau,
Appuyé par Pierre Provost,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'établir les priorités suivantes :

- ❖ Sécurité routière principalement sur le rang Saint-Antoine et particulièrement dans la zone urbaine afin de faire respecter les limites de vitesse;
- ❖ Lutte à la criminalité : surveillance spéciale du centre municipal où il y a recrudescence de flânage, de méfaits et de consommation de drogues de soir et de nuit;
- ❖ Police de proximité : présence accrue des policiers sur les lieux fréquentés par les jeunes.

6. PRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 2023-12-132

Sur proposition de Jean Beaubien,
Appuyée par Georges Forcier,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 19h04.

Marie Léveillé
Mairesse

Manon Blanchette
directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière

Le présent procès-verbal reflète la séance extraordinaire du conseil du 19 décembre 2023. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 8 janvier 2024.